



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/81
16 décembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3483e séance du Conseil de sécurité, tenue le 16 décembre 1994, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "Méthodes de travail et pratiques du Conseil de sécurité", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a entendu les vues des membres du Conseil et d'un grand nombre d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la question à l'examen. Il en ressort qu'un large appui a été exprimé en faveur d'un recours accru aux séances publiques du Conseil et que les membres du Conseil sont clairement disposés à donner suite. Le Conseil a par conséquent l'intention, dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la circulation de l'information et les échanges d'idées entre les membres du Conseil et les autres États Membres de l'Organisation, de faire davantage appel aux séances publiques, en particulier au début de l'examen d'une question. Le Conseil décidera, au cas par cas, des réunions publiques de ce genre qu'il y aura lieu de prévoir. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure examinera plus avant cette question compte tenu des vues exprimées et présentera sans tarder un rapport.

Le Conseil de sécurité examinera plus avant la question."
